



RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

OBJECTIF(S)

- ✓ Connaître la législation en matière de harcèlement sexuel, de propos et d'agissements sexistes.
- ✓ Remplir son rôle de référent vis-à-vis des salariés et assurer l'interface avec les autres élus et la direction de l'entreprise.
- ✓ Devenir un acteur à part entière de la prévention en entreprise.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Élus du Comité Social et Économique (CSE) désignés comme référents harcèlement sexuel, conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

07H00 (1 jour).

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

Connaître la réglementation et le périmètre du référent harcèlement sexuel.

- Identifier les acteurs, leurs rôles et leurs responsabilités :
 - Direction et managers.
 - Médecin du travail.
 - Inspecteur du travail.
 - Référents CSE et référents "Direction".
- Connaître les obligations légales liées à la protection de l'intégrité et de la santé des salariés.
- Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel.
- Connaître les procédures des droits d'alerte et de retrait ainsi que les recours contentieux.

Devenir un acteur à part entière de la prévention du harcèlement sexuel.

- Connaître les moyens de la prévention : outils de communication, réunions...
- Repérer les situations à risques et gérer les situations de crise.
- Savoir évaluer la gravité d'une situation, alerter les bonnes personnes.
- Les moyens de fonctionnement du référent : heures de délégation, liberté de déplacement...

Communiquer efficacement avec les différents acteurs.

- Définir son mode de communication et de reporting.
- Concilier les impératifs de transparence et de confidentialité.

Exercices de jeux de rôles : adopter les bons comportements.

- À partir de différentes situations de harcèlement, les participants s'exerceront à réagir de façon adaptée.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Exposés théoriques.

Mises en situation pratique.

Jeux de rôles.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 8 stagiaires.

Diaporama.

VALIDATION DE LA FORMATION

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

Conseillée tous les 4 ans, dans la limite de 3 mandats.

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes est désigné en réunion plénière du CSE et son mandat prend fin avec le mandat du CSE.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

N/A.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

N/A.